

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones à urbaniser à vocation mixte

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

- 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes
- 1AUe - Extension à vocation économique

Zones naturelles

-  N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
-  Ncarrrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
-  Nchâteau - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs jardins
-  Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
-  Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  Nrenr/Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable
-  NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
-  Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
-  Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épurations
-  Nv - Secteur naturel à vocation d'arrêt d'accueil des gens du voyage

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- linéaire commercial à préserver

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

